

ARRETE MUNICIPAL n° 15/2025
**Portant sur la fermeture de la Place Mermet-Cachon pour
l'organisation de la kermesse de l'école
le samedi 28 juin 2025**

Le Maire de la Commune de LA PESSE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1 ;

Vu le Code de la Route et notamment l'article R.27 ;

Vu la demande présentée le 18 mai 2025 par Madame Coline ANTONI, directrice de l'école ;

Considérant qu'il est nécessaire de sécuriser l'espace pour l'organisation de l'évènement ;

- A R R E T E -

ARTICLE 1 : L'école de La Pesse est autorisée à occuper l'espace public de la Place Mermet-Cachon le samedi 28 juin 2025 de 10H00 à 20H00.

ARTICLE 2 : La Place Mermet-Cachon sera interdite au stationnement le **samedi 28 juin 2025 de 10H00 à 22H00.**

ARTICLE 3 : Aucun véhicule ne devra rester stationné durant cette période.

ARTICLE 4 : L'employé communal est chargé de placer des barrières de sécurité, voire de la rubalise, pour matérialiser l'espace, ainsi que de l'affichage du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation sera adressée à la Communauté de Brigades de Gendarmerie et aux riverains du parking.

Fait à La Pesse le 13 juin 2025

Le Maire,
Claude MERCIER

